



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination  
et du Soutien Interministériels  
Pôle Environnement

Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement

### **ARRÊTÉ**

***portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CEMENTS CALCIA relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Echalans et La Maison Neuve sur la commune de Viennay***

Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I<sup>er</sup> ainsi que le titre VIII du même livre, et le titre I<sup>er</sup> du livre V ;

**VU** le tableau annexé à l'article R511-9 du code de l'environnement, constituant la nomenclature des installations classées ;

**VU** la demande d'autorisation environnementale déposée le 9 janvier 2020 et complétée le 26 août 2020 par la société CEMENTS CALCIA relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Echalans et La Maison Neuve sur la commune de Viennay ;

**VU** les pièces jointes à la demande susvisée comprenant notamment une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale ;

**VU** la décision du 19 novembre 2020 de la présidente du tribunal administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

#### ARTICLE 1 :

Il sera procédé sur le territoire de la commune de VIENNAY, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CIMENTS CALCIA relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Echalans et La Maison Neuve sur la commune précitée.

#### ARTICLE 2 :

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du 21 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclus, en mairie de VIENNAY.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie concernée, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de VIENNAY ou par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr), en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle : CIMENTS CALCIA.

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »). Elles seront consultables dans les meilleurs délais sur ce même site.

#### ARTICLE 3:

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur cette étude d'impact.

#### ARTICLE 4 :

La présidente du tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Patrick Weber en qualité de commissaire enquêteur.

#### ARTICLE 5 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, les jours et heures suivants :

- **lundi 21 décembre 2020** de 9h00 à 12h30
- **mardi 29 décembre 2020** de 9h00 à 12h30
- **mardi 5 janvier 2021** de 9h00 à 12h30
- **mardi 12 janvier 2021** de 9h00 à 12h30
- **vendredi 22 janvier 2021** de 9h00 à 12h30

**Ces permanences ainsi que la consultation du dossier en dehors de celles-ci se feront dans le respect des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour faire face à l'épidémie de covid-19.**

#### ARTICLE 6 :

Un avis sera inséré par les soins du préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et de nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels, en mairie de VIENNAY, commune d'implantation du projet, ainsi qu'en mairies de LAGEAON, MAISONTIERS, GOURGE, CHATILLON SUR THOUET, ADILLY et AMAILLOUX, dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 3 km fixé par la nomenclature des installations classées.

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune où il a lieu, par un certificat établi après clôture de l'enquête.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée ; ces affiches, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques.

En outre cet avis ainsi que la note de présentation non technique du projet seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

De plus, l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, sur ce même site.

#### ARTICLE 7 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête visé à l'article 2 sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture des Deux-Sèvres l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie de Viennay, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, et en mairie de VIENNAY, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres et mis à la disposition du public pendant un an à l'adresse suivante: <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

#### ARTICLE 8 :

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

#### ARTICLE 9 :

Des informations pourront être demandées auprès de la société CIMENTS CALCIA – Usine d'Airvault – Rue du Fief d'Argent – 79600 AIRVAULT.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – pôle environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même service, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

#### ARTICLE 10 :

Les conseils municipaux de VIENNAY, de LAGEAON, MAISONTIERS, GOURGE, CHATILLON SUR THOUET, ADILLY et AMAILLOUX, seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

#### ARTICLE 11 :

Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de la publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 12 :

La secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres, les maires de VIENNAY, de LAGEAON, MAISONTIERS, GOURGE, CHATILLON SUR THOUET, ADILLY et AMAILLOUX, ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le 26 novembre 2020

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale de la préfecture

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Anne BARETAUD









courrierdelouest.fr/obseques
Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Les cérémonies célébrées aujourd'hui dans les Deux-Sèvres
• Bressuire
10 h 30 : Mme Jacqueline GIRARDEAU, en l'église. La Maison des Obsèques-Gendrillaon

Les avis d'obsèques du jour dans les Deux-Sèvres
Bressuire
Mme Simone GATARD
Fontivillé (Chail)
Mme Marie-Madeleine LEVÉQUE

AVIS D'OBSEQUES
LE BOUPÈRE, SAINT-FULGENT SAINT-PROUANT, SÈVREMONT (SAINT MICHEL MONT MONTZAUGES)
Thérèse Daviaud (+), née Sicot, son épouse;

Aux familles, services des pompes funèbres et lecteurs
Il n'y aura pas de journal le vendredi 25 décembre. Nous vous informons qu'exceptionnellement le Service Accueil Obsèques sera fermé, à 16 heures, le jeudi 24 décembre.

MONCOUTANT-SUR-SÈVRE
André Béchaud (+), son époux; ses frères et ses sœurs, ses beaux-frères, ses belles-sœurs, ses neveux et ses nièces et toute la famille vous font part du décès de
Madame Andréea BÉCHAUD née HULIN

LA CHEVROLIÈRE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU
Ses enfants, ses petits enfants, ses arrière-petits-enfants, ses arrière-arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse d'annoncer le décès de
Madame Palmyre BILLET née FOUCAUD veuve de Billet CHARLES

MONCOUTANT-SUR-SÈVRE
Auguste Charié (+), son époux; Fabienne Bernardin, Christophe (+), Nicolas, Damien et Sébastien, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et son arrière-petite-fille ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Monique CHARIE née THOUIMAZEAU

MONCOUTANT-SUR-SÈVRE
Auguste Charié (+), son époux; Fabienne Bernardin, Christophe (+), Nicolas, Damien et Sébastien, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et son arrière-petite-fille ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Monique CHARIE née THOUIMAZEAU

NIORT, BENET (85) EAUNES (31)
François et Sylvie Largeau, Isabelle et Jean-Pierre Vinet, ses enfants; Emmanuelle, Frédéric, Tommy, ses petits-enfants; Alice, Lucie, ses arrière-petites-filles, toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Alexandre LARGEAU

MAULÉON, SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE TIFAUGES, BRESSUIRE
Geneviève et Yannick Lenne, Jean-Luc et Carole Brochu, Christian et Isabelle Brochu, ses enfants; Benjamin et Anne, Marie et Nicolas, Arnaud, Cécilia, Pierre et Anne, Claire, ses petits-enfants; Charlie-Rose, Susie-Lou, Jules, Achille, ses arrière-petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Anne-Marie BROCHU née BROSSARD

SECONDIGNY
Ses neveux et nièces, ses petits-neveux et petites-nièces, ses arrière-petits-neveux et arrière-petites-nièces, vous font part du décès de
Madame Ginette MORISSET née ARCHAMBAULT

NIORT, BENET (85) EAUNES (31)
François et Sylvie Largeau, Isabelle et Jean-Pierre Vinet, ses enfants; Emmanuelle, Frédéric, Tommy, ses petits-enfants; Alice, Lucie, ses arrière-petites-filles, toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Alexandre LARGEAU

BRESSUIRE, LES MATHES (17)
Henri Gatard (+), son époux; Marie-Claude et Jean-Claude Drochon, Noëlle et Philippe Varenne, ses filles et ses gendres; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille vous font part du décès de
Simone GATARD

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE LOIRE-AUTHION (CORNÉ), BOUAYE (44)
ChALONNES-SUR-LOIRE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Roger, son époux; Céline, David et Fabienne, Nancy et Stéphanie, Nicolas et Magali, ses enfants; ses petits-enfants et ses 2 arrière-petites-filles ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Nicole DAUCE née CHRETIEN

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE LOIRE-AUTHION (CORNÉ), BOUAYE (44)
ChALONNES-SUR-LOIRE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Roger, son époux; Céline, David et Fabienne, Nancy et Stéphanie, Nicolas et Magali, ses enfants; ses petits-enfants et ses 2 arrière-petites-filles ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Nicole DAUCE née CHRETIEN

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr
Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Marchés publics
Procédure adaptée

Commune de Surin
Extension et réhabilitation de la salle des fêtes, 94, rue Patrice-Coirault

PROCÉDURE ADAPTÉE
Commune de Surin, M. Philippe Jeannot, maire, 94, rue Patrice-Coirault, 79220 Surin. Tél. 05 49 04 03 87. Fax 05.49.04.01.50.
Mél : surin.mairie@wanadoo.fr
L'avis implique un marché public.
Objet : extension et réhabilitation de la salle des fêtes, 94, rue Patrice-Coirault, 79220 Surin.

THOUARS
Joël et Nicole Gambari, Christian et Véronique Gambari, ses enfants; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, son frère, sa belle-sœur ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Madeleine GAMBARI née GAUTIER

THOUARS, LES PONTS-DE-CÉ (49)
Mme Jeannine Tricoire, son épouse; Béatrice et Jean-Paul Aubier, sa fille et son gendre; Margaux, Julie et François, Charlotte et Antoine, ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants et toute la famille vous font part du décès de
Monsieur Guy TRICOIRE Ancien AFN

VENTE DE FONDS GÉRANCE
Suivant acte SSP en date du 10 décembre 2020, la société Burger King Restauration, SAS au capital de 39 388 000 euros, dont le siège social est à La Plaine-Saint-Denis (93214), 50, avenue du Président-Wilson, parc des portes de Paris, bâtiment 123, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 801 363 227 a donné à titre de location-gérance à la SAS BKChauray au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à La Rochelle (17000), 14, rue Bazoges, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 884 526 021, un fonds de commerce de «restauration rapide» sous enseigne Burger King sis et exploité à Chauray (79180), 6, rue du Puits-de-la-Ville.

DREAM-CAP
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue du Grelot 79370 FRESSINES
Siège de liquidation : 4, rue du Grelot 79370 FRESSINES
793 626 243 RCS Niort

AVIS
Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Etienne Capoue, demeurant 4, rue du Grelot, 79370 Fressines, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

LES NOTAIRES DE LA BRÈCHE
26, avenue Bujault 79000 NIORT

AVIS DE CONSTITUTION
Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Marion Masotti, notaire, en date du 21 décembre 2020, à Magné.
Dénomination : Philiæa.
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 55, route de Montigné, 79370 Verrines-sous-Celles.
Capital social fixe : 1 000 euros, apport en numéraire.
Objet : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location de biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 ans.
Gérant : Mme Marie-Thérèse Sklarczyk, née De Ciancio, demeurant 4, rue Jean-de-la-Fontaine, 54400 Longwy.
Cession : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au RCS Niort.

ATELIERS MARIE BRACCO
SAS au capital de 10 500 euros
Siège social : 30, rue Charonne 75011 PARIS
RCS Paris 791 237 761
TRANSFERT SIÈGE SOCIAL CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2020, la société susvisée dont la présidente est Mme Marie-Béatrice Simonin, domiciliée 2, lieudit de Tremonts, 79800 La Mothe-Saint-Heray, a décidé : - le transfert de son siège social de 30, rue de Charonne, 75011 Paris au lieudit de Tremonts, 79800 La Mothe-Saint-Heray, à compter du 1er janvier 2021. La modification de la dénomination sociale (article 3 des statuts) : Ancienne dénomination : Ateliers Marie Bracco. Nouvelle dénomination : Ateliers M.B. Ces deux modifications prendront effet à compter du 1er janvier 2021, les statuts seront mis à jour en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de Paris sous le n° 791 237 761, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Poitiers.

SCP Laurent MOMPERT Philippe CHAUMONT Patricia BILLON-MICHAUD et Nicoleta MIHALACHE-BARON
Notaires associés 3, rue du Général-Malet 85200 FONTENAY-LE-COMTE
Bureaux annexes à LES VELLUIRE-SUR-VENDEE et à VIX

MODIFICATIONS STATUTAIRES
Aux termes d'un acte reçu par Me Nicoleta Mihalache-Baron, notaire à Fontenay-le-Comte (85200), le 18 décembre 2020, les associés de la société civile immobilière dénommée "SCI Poisson-Mallet", ayant son siège à L'Orbrie (85200), 26, rue de la Chaume, au capital de 762,24 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 414 619 205, ont décidé à compter du 18 décembre 2020 de transférer le siège de la société à Niort (Deux-Sèvres), 141, rue du Clou-Bouchet.

Avis administratifs
Préfecture des DEUX-SÈVRES
ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté préfectoral du 26 novembre 2020, une enquête publique est ouverte du 21 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Viennay, portant sur la demande d'autorisation présentée par la société Ciments Calcia, relative à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Echallans et La Maison Neuve sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre 1er du livre V du Code de l'environnement.

Soyez informés lisez dans notre rubrique annonces légales
Les décisions des tribunaux de commerce, des tribunaux de grande instance
Dans notre rubrique annonces légales vos rendez-vous
• Ventes aux enchères publiques
• Ventes volontaires
• Ventes judiciaires

automobile
A nos lecteurs
Dans le contexte du confinement, nous ne sommes pas en mesure de poursuivre la publication(1) dans le journal des petites annonces de particulier(2) et devons donc suspendre le service.
Cependant, vous avez la possibilité de publier gratuitement vos annonces Automobile et Immobilier sur nos sites internet :
ouestfrance-auto.com rubrique : vendre
ouestfrance-immo.com rubrique : déposez votre annonce
(1) Pour toute nouvelle commande
(2) Bonnes affaires, Immobilier, Villégiatures, Automobiles, Moto, Bateau
Voitures de collection
Achetez véhicules 1930 à 1985, américaine, allemande, anglaise, Porsche, Peugeot, Citroën, berline, cabriolet, coupé et break même mécanique non tournante avec intérêt en collection plus Peugeot 407-406-504-505 en essence et tous modèles de Toyota et Mercedes même avec fort kilométrage. Land Rover et Jeep - Bédalia et Vaux Chevaux. AUTO.LOISIR.49, tél : 06.10.55.59.98.

Le Courrier de l'Ouest
Société des Publications du «Courrier de l'Ouest»
Siège social : 4, boulevard Albert-Blanchoin, BP 10728, 49007 ANGERS CEDEX 01.
Société anonyme au capital de 398.736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.
Commission paritaire n° 0525 C 86764 - N° ISSN : 0398-4607
Président-Directeur général : M. Matthieu FUCHS.
Directeur de la publication : M. Matthieu FUCHS.
Directeur général délégué : M. Marc DEJEAN.
Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFFROY.
Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÈES DU LOÛ † 2005.
Principal actionnaire : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David GUIRAUD.
Conseil d'administration : MM. J.-P. BRUNEL, M. FUCHS, F. GAUNAUD, J.-C. KLING, Th. LEBECUR, E. MARTEAU, C. SAUTJEAU, Ph. TOULEMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.
Fondateurs : E. Amaury †1977 (président), A. Blanchoin †1968 (directeur général), P. Fleury †1980 (administrateur général)
Imprimerie du «Courrier de l'Ouest» 4, bd Albert-Blanchoin - 49000 Angers
Tel. : 02.41.68.86.88 - Fax : 02.41.44.31.43
Et du lundi au samedi soir pour l'édition des Deux-Sèvres, Ouest-France, parc d'activités de Tournebrède, 44118 La Chevrollière
LE COURRIER DE L'OUEST
Siège social : tél. 02.41.688.688 - Fax 02.41.68.86.24
Service clients : Tél. 02 41 80 88 80 (prix d'un appel local) Du lundi au vendredi de 8h à 18h Adresse : Service Clients 35051 Rennes Cedex 9
PUBLICITÉ
• Extra-locale : 366SAS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 Tél. : 01 80 48 93 66 - Site internet : www.366.fr
• Publicité régionale et locale : Additi, Bd Albert-Blanchoin - 49000 Angers. Tél 02 30 88 07 72 - Site internet : www.additi.fr
Toute reproduction, même partielle, d'un article (texte, graphique, photo...) du Courrier de l'Ouest, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de la Direction du journal, est strictement interdite.
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 87%. Rétroimpression : 0,010kg/tonne.
PEFC 10-31-3502 / PEFC recyclé / pefc-france.org

## immobilier

www.venteetachatimmobilier.com

## LOCATION MAISON

540 €

Niort, quartier Burgonce, pavillon T3, 2 chambres, cuisine, jardin, abri voiture, libre, DPE en cours. 05.49.33.24.07 ou 06.29.78.33.06

640 €

**X** Secondigny, T4 plain-pied 95 m<sup>2</sup>, garage, chauffage fuel, DPE en cours, libre début 2021, proche commerces, 640 euros + charges. 06.38.02.76.31

## VENTE TERRAIN

Ardin, La Villedé, vend terrain constructible 670 m<sup>2</sup>, certificat d'urbanisme disponible, de particulier à particulier. 05.49.75.25.69 HR

## IMMOBILIER COMMERCIAL

## Vente

Proche de Selles sur Cher et de Beauval, sortie n°13 de l'autoroute A85/E604, à vendre local commercial avec salles de réception et cuisine professionnelle, idéal pour traiteur, organisation de réceptions, ou restaurateur, Tél.06.60.34.42.41.

## villégiatures

www.venteetachatimmobilier.com

## MER

49000 €



Saint Hilaire de Riez Plages, Votre cottage au bord de la mer. Venez choisir votre résidence 2 ou 3 chambres à 49 000 €. Dans une résidence privée. Visites & Infos : 02 51 54 59 22 † RCS 489333963

84000 €



Saint Hilaire de Riez Plages, Nouveau domaine sécurisé avec piscine couverte. Votre résidence 3 chambres livrée clés en mains, à partir de 84 000 €. Infos et renseignements : 02 51 54 59 22 † RCS 489333963

19000 €



Vendée Saint Jean de Monts Sur un camping 100% résidentiel ouvert toute l'année, plage et commerces à pieds, mobil-home IRM CONFORT 6 couchages sur parcelle aménagée, acquis neuf en 2016, 42 000 €. Dispo de suite, 19 000 € entièrement équipé. 02 51 54 59 22 † RCS 489333963

19000 €



Vendée, Saint Jean de Monts, Sur un camping 100% résidentiel ouvert toute l'année, plage et commerces à pieds, mobil-home IRM CONFORT 6 couchages sur parcelle aménagée, acquis neuf en 2016, 42 000 €. Dispo de suite 19 000 € entièrement équipé. 02 51 54 59 22 † RCS 489333963

## VENTE VILLÉGIATURE

4000 €



Mobil-home + transport compris, 30 modèles disponibles en 2 et 3 chambres. Suite renouvellement d'un parc. De 4 000 € à 9 000 €. Renseignements au 02 51 54 59 22. RCS 489 33 963

Chaque Jeudi

Les annonces immo

## légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NR, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : [aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr) - Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset  
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

\*\*\*\*\*

Pour saisir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)  
Pour consulter un avis de marchés publics : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

## ANNONCES LÉGALES

## Convocation

## AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses de Crédit Mutuel indiquées ci-dessous sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire de leur caisse respective à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des articles 12, 19 et 25,
  - Lecture et vote des résolutions,
  - Pouvoirs en vue des formalités.
- le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30  
à la Caisse de Crédit Mutuel de ST MAIXENT L'ECOLE, RCS Niort n° 781476916, 10 Avenue Gambetta à St Maixent l'Ecole, à la Caisse de Crédit Mutuel de MELLE, RCS Niort n° 316655635, 20 Place du Marché à Melle.  
Pour avis. Les Présidents des Conseils d'Administration

Enquêtes publiques - [www.notre-territoire.com](http://www.notre-territoire.com)

## PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 novembre 2020, une enquête publique est ouverte du 21 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de VIENNAY, portant sur la demande d'autorisation présentée par la société CIMENTS CALCIA, relative à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Echallans et La Maison Neuve sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre 1er du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-3 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés pendant cette période en mairie de VIENNAY afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de VIENNAY ou par voie électronique en indiquant précisément l'objet de l'enquête selon ce modèle: CIMENTS CALCIA, à l'adresse e-mail suivante: [pref-contactenquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contactenquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr).

Monsieur Patrick Weber désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants:

- lundi 21 décembre 2020 de 9h00 à 12h30
- mardi 29 décembre 2020 de 9h00 à 12h30
- mardi 5 janvier 2021 de 9h00 à 12h30
- mardi 12 janvier 2021 de 9h00 à 12h30
- vendredi 22 janvier 2021 de 9h00 à 12h30

Ces permanences ainsi que la consultation du dossier en dehors de celles-ci se feront dans le respect des mesures sanitaires à mettre en oeuvre pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture - service de la coordination et du soutien interministériels - pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres

- pôle environnement et en mairie de VIENNAY, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de CIMENTS CALCIA - Usine d'Airvault - Rue du Fief d'Argent - 79600 AIRVAULT

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres :

<http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.

## Annonces judiciaires

Le 18 décembre 2020, le tribunal judiciaire de NIORT a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M. Joël JACGNEAU, Agriculteur, 3 lieudit la Catin, 79350 FAYE-L'ABBESSE.

Et a désigné en qualité de liquidateur la SELARL ACTIS, 17, rue de la Gare, 79000 NIORT ; les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le 18 décembre 2020, le tribunal judiciaire de NIORT a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

L'Association LE MARAIS EN MARCHE, Mairie, 11, rue de la Croix Picot, 79210 SAINT-GEORGES-DE-REX,

Et a désigné en qualité de liquidateur la SELARL ACTIS, 17, rue de la Gare, 79000 NIORT ; les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur.

## Vie de sociétés

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 décembre 2020, à NIORT.

Dénomination : PARADIS79.  
Forme : Société civile immobilière.  
Siège social : 104 rue de la Gare, 79000 NIORT.  
Objet : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.  
Durée de la société : 99 année(s).  
Capital social fixe : 1000 euros.  
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales..  
Gérant : Monsieur Fabien WEISSENBACHER, demeurant 59 rue de Bourbias, 79410 St Gelas.  
Gérant : Monsieur Nicolas SIMON, demeurant 25 rue Erik Satie - Cauderan - Appt 312, 33000 Bordeaux. La société sera immatriculée au RCS NIORT. Pour avis. les co-gérants

## Union Laitière Centre Atlantique

Union de Coopératives Agricoles à capital variable  
Capital social : 150 300 €  
Siège social : LA GARENNE 85420 MAILLEZAIS  
SIREN : 808 662 084 00017 RCS de la Roche-sur-Yon

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 15 décembre 2020, le siège social est transféré du « La GARENNE 85420 MAILLEZAIS » au « 51 route du CHêne Gasse-Tête 79220 PAMPLIE » à compter du 16 décembre 2020. Monsieur BRUNEAU Philippe domicilié au 4 les Bourdeaux, 37600 VERNEUIL SUR INDRE, Président a le pouvoir d'engager la société envers les tiers. La société sera immatriculée au R.C.S. de Niort

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

## Marchés publics sup. à 90 000 Euros

## Commune de Saint-Maxire

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. Christian BREMAUD - maire, 5, rue de Niort, 79410 Saint-Maxire.  
Tél. : 05 49 35 50 29. Mèl : [mairie-saint-maxire@orange.fr](mailto:mairie-saint-maxire@orange.fr)

L'avis implique un marché public.

**Objet :** remplacement de deux ouvrages d'art sur la Sèvre Niortaise à Saint-Maxire.

**Type de marché :** travaux.

**Procédure :** procédure adaptée.

**Forme du marché :** prestation divisée en lots : non. Les variantes sont refusées.

**Options :** oui. Se référer au RC.

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** se référer au RC.

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.  
40 % valeur technique. 60 % proposition financière.

**Renseignements administratifs et techniques :** auprès du pouvoir adjudicateur, par le biais du profil acheteur ([www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)).

**Remise des offres :** 12/02/2021 à 12 h 00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :** visite obligatoire, se référer au RC.

**Envoi à la publication le :** 21/12/2020.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

Vous souhaitez passer

une annonce

dans votre quotidien ?

Contactez-nous :

- par téléphone 0 825 333 888 Service 0,18 €/min + prix appel  
- par mail [petitesannonces@nr-communication.fr](mailto:petitesannonces@nr-communication.fr)

- ou rendez-vous dans la rubrique ANNONCES des sites internet

[lanouvellerepublique.fr](http://lanouvellerepublique.fr)  
ou [centre-presse.fr](http://centre-presse.fr)



la Nouvelle République

Centre Presse

## NR-légales simplifie vos démarches !



Publiez vos annonces légales en ligne

PUBLICATION D'ANNONCES LÉGALES SIMPLE, SÉCURISÉE ET AU MEILLEUR PRIX

Simple &amp; rapide !

LARGE CHOIX DE JOURNAUX

ATTESTATION DE PUBLICATION POUR LE GREFFE IMMÉDIATE

PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ



## DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES



## COMMUNE DE VIENNAY

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Viennay,

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par la société CEMENTS CALCIA,

relative au renouvellement de l’autorisation d’exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Echalans et La Maison Neuve,

a été affiché du 27 novembre 2020 au 22 janvier 2021.

A VIENNAY, le 25 janvier 2021

Le Maire,



Christophe MORIN

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES**

Commune de

GOURGÉ 79200 -

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de GOURGÉ  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par  
la Société URENTS CALVA -

relative à l’autorisation d’exploiter la carrière située sur la Commune de  
VIENNAIS -

a été affiché du 03/12/2020 au 31/01/2021 -

A Gourgé , le 02/02/21 -

**Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute  
la durée de celle-ci.**

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES

Commune de Ancuilloux



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de Ancuilloux  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par

relative à la demande d'autorisation de Ciments CALCIA renouvellement autorisation  
d'exploiter la carrière située aux lieux-dits les écholans et le  
maison neuve - sur la commune de Niennay.  
a été affiché du 27/11/2020 au 22 janvier 2021

A Ancuilloux

, le 23 janvier 2021

Le Maire,  
Nathalie BRESCIA



Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)



